

GE_GERICHTE ATAS/455/2011 vom 10. Mai 2011

GE Cour de justice, 2011-05-10, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATAS_455_2011

FR: GE_GERICHTE ATAS/455/2011 du 10 mai 2011

IT: GE_GERICHTE ATAS/455/2011 del 10 maggio 2011

Erwägungen

E. 7

Force est de constater en l'espèce qu'une aggravation de l'état de santé entraînant une incapacité de travail suffisante pour justifier l'octroi d'une rente n'a pas été démontrée, ni même été rendue vraisemblable. Il appartenait à l'assurée de produire les pièces déterminantes à l'appui de sa demande. Aussi est-ce à bon droit que l'OAI a rejeté la demande. La décision litigieuse ne peut être que confirmée. Cela étant, il y a lieu de considérer qu'en communiquant les rapports des Drs M_____ et L_____, l'assurée a déposé une nouvelle demande. Il se justifie dès lors de renvoyer le dossier à l'OAI pour détermination et nouvelle décision, étant précisé, si besoin était, qu'il n'est pas question de reprocher quoi que ce soit à ce dernier.

A/792/2010 - 9/9 - PAR CES MOTIFS, LA CHAMBRE DES ASSURANCES SOCIALES
: Statuant A la forme :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.